AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-65 DU 25 FEVRIER 2008

Chargeant le Général de Division Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique de l'intérim du Président de la République pour compter du 25 février 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Général de Division Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Ouagadougou.

.../...

Article 2.- Il est délégué au Général de Division Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 février 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.